Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-268-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2025
Publication : 30/12/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES TRANSITIONS

Approbation de l'avenant n°8 à la convention de délégation de service public de transport conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la société Keolis Drouais

Rapporteur : Frédéric GIROUX
N°CC2025-268

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de déports	0
Nombre de présents	69
Nombre de pouvoirs pris en compte au vu des déports	7
Votants	76
Secrétaire de séance : Pierre LEPORTIER	

L'an 2025, le 15 décembre à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 09 décembre 2025, s'est réuni à VERNOUILLET, sous la présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Guy PRADES (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-268-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2025
Publication : 30/12/2025

MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE-FORAINVILLIERS) Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Thibault PELLETIER (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Etaient absent(e)s :

M. Robert VIGNIKIN (ANET) ;Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Christine PICARD (DREUX) ;Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ;M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ;M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; Mme Murielle BRAVO (IVRY-LA-BATAILLE) ;Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ;M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ;M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ;M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ;Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ;Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :

M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) donne pouvoir à Mme Evelyne DELAPLACE (VERT EN DROUAIS) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à Mme Christine RENAUX MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET).

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-268-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2025
Publication : 30/12/2025

Il a été exposé,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a confié, par convention de délégation de service public conclue avec la société Keolis Drouais, l'exploitation de son réseau de transports publics pour une durée de huit ans, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2028.

Cette convention couvre l'ensemble des services suivants :
- lignes régulières urbaines ;
- lignes régulières périurbaines ;
- transports scolaires ;
- transports à la demande (y compris pour les personnes à mobilité réduite) ;
- location de vélos en moyenne et longue durée.

Depuis sa signature, plusieurs avenants sont intervenus afin d'adapter le contrat aux évolutions du service, des besoins des usagers et du contexte économique et social :
- un avenant n°1 en date du 1er octobre 2021 portant sur une mise à jour de l'annexe 4 à la convention relative aux évolutions technologiques des biens embarqués dans les véhicules pour l'information voyageurs, la billettique, la vidéo-surveillance et le traitement de l'aide financière accordée pour l'acquisition de la navette électrique du centre-ville de Dreux ;
- un avenant n°2 en date du 11 janvier 2023 pour préciser certaines des dispositions contractuelles de la convention de délégation de service public de transports ;
- un avenant n°3 en date du 7 juin 2023 pour adapter l'offre de service au contexte inflationniste et aux pénuries structurelles de conducteurs ;
- un avenant n°4 en date du 6 septembre 2023 pour régulariser la deuxième phase des adaptations du réseau de transport urbain et péri-urbain, recalculer les unités d'œuvre et le montant de la Subvention Forfaitaire d'Exploitation (SFE) versée par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour l'année 2023 et mettre à jour l'annexe concernant la grille tarifaire Linéad ;
- un avenant n°5 en date du 18 mars 2024 pour intégrer la restructuration du réseau de transport Linéad mise en œuvre au 1er juillet 2024, recalculer les unités d'œuvre et le montant de la Subvention Forfaitaire d'Exploitation (SFE) versée par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour l'année 2024 et les années à venir et mettre à jour les annexes concernées ;
- un avenant n°6 en date du 28 mars 2025 pour prendre en compte la mise en place de sanitaires temporaires en bout de lignes pour les conducteurs, la mise en service de l'application mobile « Transit » pour les usagers, la prise en compte du financement du personnel en renfort pour la rentrée scolaire et le changement des systèmes de monétique et de billettique sur le réseau urbain ;
- un avenant n°7 en date du 1er septembre 2025 ayant pour objet la mise à jour de l'annexe 8 bis relative au contenu des tableaux de bord mensuels d'activité, ainsi que la mise en place progressive du référentiel qualité, après une expérimentation de 6 mois.

L'avenant n°8 vise à prendre en compte les modifications apportées au service de Transport à la Demande (TAD) dans le contrat.

À ce jour, les réservations et les annulations se font via une plateforme téléphonique, sur des créneaux réduits, permettant peu de souplesse pour des réservations de dernière minute avec, de fait, un service majoritairement utilisé par les personnes à mobilité réduite (PMR) (88 % des réservations).
La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a initié une réflexion avec son délégataire, Keolis Drouais, afin de proposer un service répondant aux attentes des habitants en milieu rural. Ainsi, dans un premier temps, il est proposé qu'un nouvel outil de gestion du TAD soit mis en place sur le réseau Linéad (PADAM Mobility), permettant davantage de souplesse dans les réservations et les annulations et d'efficacité dans l'élaboration des plans de transport.
Il est également proposé d'appliquer une pénalité de 10 euros, après une période de test, pour les réservations qui ne seraient pas honorées.
La mise en service de l'outil proposé sera effective au 1er mai 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-268-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2025
Publication : 30/12/2025

Cette mise en place entraînera un surcoût de fonctionnement annuel de l'ordre de 21 000 € auxquels il conviendra d'ajouter 9 000 € pour les frais d'installation du nouvel outil les trois premières années. L'annexe 7 du contrat (à savoir, le compte d'exploitation prévisionnel) est modifiée en conséquence.

***VU** le code de la commande publique et notamment ses articles L3135-1 5°et R3135-7,*
***VU** la convention de délégation de service public de transports de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***VU** l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public de transports de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***VU** l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public de transports de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***VU** l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public de transports de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***VU** l'avenant n°4 à la convention de délégation de service public de transports de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***VU** l'avenant n°5 à la convention de délégation de service public de transports de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***VU** l'avenant n°6 à la convention de délégation de service public de transports de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***VU** l'avenant n°7 à la convention de délégation de service public de transports de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***VU** l'avis favorable de la commission mobilités du 25 novembre 2025.*
***VU** le projet d'avenant n°8 à la convention de délégation du service public de transports de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***VU** l'annexe de l'avenant n°8 à la convention de délégation du service public de transports de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°8 à la convention de délégation de service public de transports conclue avec la société Keolis Drouais, ainsi que l'ensemble de ses annexes ;
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°8 et tous les documents y afférant.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 30 DEC. 2025 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 30 DEC. 2025 **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Pierre LEPORTIER** **Secrétaire de séance**